



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14351

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2024

ÉDITÉ LE 21/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/1984
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/1984
100 000

Raison sociale : BRETON
11 RUE DE L'ECHENAY
72130 ASSE LE BOISNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Téléphone : 02 43 97 39 96
Portable :

Fax : 02 43 97 83 05

Siret : 328 567 375 00022

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 3245530

Site Internet : <http://www.bretonsas.fr>
E-mail : sas.breton@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000005944998604

Responsabilité légale :
LANGEVIN JEAN-JACQUES PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000005944998604

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	12/05/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	14/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.